

Montréal, le 3 mai 2022

**Objet : Horaire des examens / ILSS secondaire**

Chers parents,

Vous trouverez ci-dessous l'horaire de examens pour la fin de l'année scolaire:

DATES	HEURES DES ÉVALUATIONS	
<b>Lundi, 13 juin</b>	Am (9h00 à 12h00)	<b>ÉVALUATION</b> Écriture (941-951-961)
	Pm	Pas de cours en Pm
<b>Mardi, 14 juin</b>	Am (9h00 à 12h00)	<b>ÉVALUATION</b> Lecture (941-951-961)
	Pm	Pas de cours en Pm
<b>Mercredi, 15 juin</b>	Am (9h00 à 12h00)	<b>ÉVALUATION</b> Grammaire (941-951-961) et géographie pour le 941
	Pm	Pas de cours en Pm
<b>Judi, 16 juin</b>	Am (9h00 à 12h00)	<b>ÉVALUATION</b> Vocabulaire + écoute (941-951-961)
	Pm	Pas de cours en Pm
<b>Vendredi, 17 juin</b>	Am (9h00 à 12h00)	<b>ÉVALUATION</b> Production orale (941-951-961)
	Pm	Pas de cours en Pm
<b>Lundi, 20 juin</b>	Am	Reprises d'examens et de travaux oraux
	Pm	Reprises d'examens et de travaux oraux
<b>Mardi, 21 juin</b>	Am	Reprises d'examens et de travaux oraux
	Pm	Reprises d'examens et de travaux oraux
<b>Mercredi, 22 juin</b>	Am	Reprises d'examens et de travaux oraux
	Pm	Reprises d'examens et de travaux oraux

Voici également quelques consignes s'adressant aux élèves pour les sessions d'examens :

1. Se rendre en classe 10 minutes avant l'heure de l'examen.
2. Aucun sac n'est autorisé dans le local d'examen. Les sacs doivent être laissés dans le casier.
3. Garder un parfait silence dans le local d'examen.
4. Prendre la place assignée par le surveillant.
5. La possession d'un appareil électronique (téléphone cellulaire, montre intelligente, lecteur MP3, appareil photo, etc.) qui permet de naviguer sur internet, de traduire des textes, de prendre des photos, de créer ou d'enregistrer des données, de transmettre ou de recevoir de l'information et de communiquer en salle d'examen est interdite. L'élève qui contrevient à ce règlement sera immédiatement expulsé du local d'examen et déclaré **coupable de tricherie**.
6. Ne pas remettre sa copie d'examen au surveillant avant l'heure fixée à l'horaire; aucun autre travail n'est permis dans le local d'examen.
7. La nourriture et les breuvages, à l'exception de l'eau, ne sont permis durant la durée de l'examen.
8. Aucune sortie de classe n'est autorisée pendant la durée de l'examen. En cas de force majeure, l'élève doit être accompagné pendant la durée de son absence par un adulte responsable.

Notez que:

- a. Toute tricherie, toute tentative de tricherie ou collaboration à une tricherie entraînent l'attribution de la note **zéro** pour l'évaluation.

Merci de votre collaboration,

---

**François Millette**  
Directeur  
La direction de l'école